



Voyage d'études 2011

Journée d'échanges à Cracovie – Pologne

25 novembre 2011

Le statut de l'entrepreneur individuel en droit polonais Le statut de l'Entrepreneur Individuel à Responsabilité Limitée (EIRL) du droit français



UNIWERSYTET JAGIELLOŃSKI
W KRAKOWIE

Propos introductif : Monsieur Georges Teboul, *Président de Droit & Commerce*

Le statut de l'entrepreneur individuel en droit polonais

- « Responsabilité pour les dettes de l'entrepreneur individuel et de son conjoint »
Agata Adamczyk, *Conseil juridique*

- « Poursuite de l'entreprise après le décès de l'entrepreneur individuel »
Benedykt Fiutowski, *Conseil juridique*

- « CEIDG (Registre et Point d'Information Central sur les Activités Economiques), objectif « zéro guichet » »
Agnieszka Kamińska, *Conseil juridique*

- « Risques liés à l'activité d'un entrepreneur individuel »
Maciej Nowak, *Conseil juridique*

Questions & discussion

L'entrepreneur individuel à responsabilité limitée (EIRL) du droit français

- › « L'EIRL et son patrimoine d'affectation »
Arlette Martin-Serf, *Professeur agrégé des Universités (Dijon)*

- › « Les règles concernant l'adoption du statut d'EIRL »
Charles Vincenti, *Avocat au Barreau de Toulouse*

- › « La fiscalité applicable à l'EIRL »
Lucien Peczynski, *Avocat au Barreau de Paris et Varsovie*

- › « L'application du droit des entreprises en difficulté à l'EIRL »
Jean-Luc Mercier, *Administrateur judiciaire*, Bruno Lemistre, *Avocat au Barreau de Lille*

Questions & discussion

Synthèse

- › « Le modèle de l'EIRL est-il transposable en droit polonais ? »
Un Professeur de l'Université de Cracovie